Image not found or type unknown

Litige avec INTRUM JUSTICIA (l'ironie du nom)

Par **LeilaKhadidja**, le **02/10/2017** à **11:05**

Bonjour,
J'ai également été victime des méthodes plus que douteuses d'Intrum Justicia... en 2015 je leur payé un excédent de 1015 euros que j'ai pu prouver à une conciliatrice de justice. J'ai privilégié la voie du règlement amiable; elle leur a promptement sommé de payer, bien sur ils n'ont pas réagis.
Epuisée de ces aller-retours sans fins, j'ai arrêté de suivre ce dossier. Là par contre je suis reboostée et prête à les trainer en justice.
Pensez vous qu'après 2 ans c'est possible? J'ai tous les documents de justificatifs sous la main.
Bien à vous.

Par **miyako**, le **03/10/2017** à **09:14**

Bonjour,
Vous avez 5 ans pour récupérer la dette que vous doit INTRUM JUSTICIA.
Il ne faut surtout pas céder ,car ce sont de véritables escrocs. Je ne comprends pas que de telles établissements puissent avoir une existence légale .
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **LeilaKhadidja**, le **03/10/2017** à **09:25**

Merci Kenzo
J'ai contacté UFC Que Choisir, et je leur ai fait un mail détaillé avec documents justificatifs à l'appui.
Je suis tout autant surprise de la légalité de ces escrocs...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés